



La MGEN a été retenue après l'appel d'offre pour le référencement de la Protection Sociale Complémentaire aux MTES, MCTRCT et leurs établissements publics associés. Cette offre est effective depuis le 1er janvier 2019.

> Un [livret sur les caractéristiques de la nouvelle offre MGEN](#) de protection sociale complémentaire santé et prévoyance référencée par nos ministères et [un guide des garanties](#) relatives à cette offre viennent d'être édités.

> Les tarifs de l'offre référencée MGEN sont globalement plus chers que les tarifs des offres existantes de la MGEN (Équilibre, Équilibre renforcé, Référence, Référence renforcée, Intégrale et Intégrale renforcée) pour les jeunes fonctionnaires (25-29 ans) et les retraités. Les tarifs peuvent devenir intéressants pour les couples avec enfants. En tout état de cause, les niveaux de couverture en santé et en prévoyance sont globalement meilleurs dans l'offre référencée.

> Il convient donc de comparer soigneusement avant de décider de changer éventuellement de contrat.

> Nous vous conseillons de vous rapprocher des [sections départementales de la MGEN](#) pour faire établir un devis comparatif.